

MAIRIE DE MAZERES

Rue de l'Hôtel de Ville

09270 MAZERES

☎ 05.61.69.42.04

Fax : 05.61.69.37.97

mairie.mazeres@wanadoo.fr

**ARRÊTE N°22/133 REGLEMENTANT PROVISOIEMENT
LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION**

Rue du Temple (R 34)

Le Maire de MAZERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

VU le Code pénal et notamment son article R.610-5 ;

VU la demande du SMDEA, domicilié Rue du Bicentenaire, à 09000 SAINT PAUL DE JARRAT, en date du 18 octobre 2022 ;

CONSIDERANT que pour permettre des **TRAVAUX DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT 7 Rue du Temple (R 34)** à 09270 MAZERES, *à compter du lundi 21 novembre 2022 et ce jusqu'au mardi 22 novembre 2022 inclus ;*

ARRETE

Article 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits Rue du temple (R 34) - cf. plans joints -, *à compter du lundi 21 novembre 2022 et ce jusqu'au mardi 22 novembre 2022 inclus ;*

Article 2 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par la SMDEA.

Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut être déféré devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa transmission.

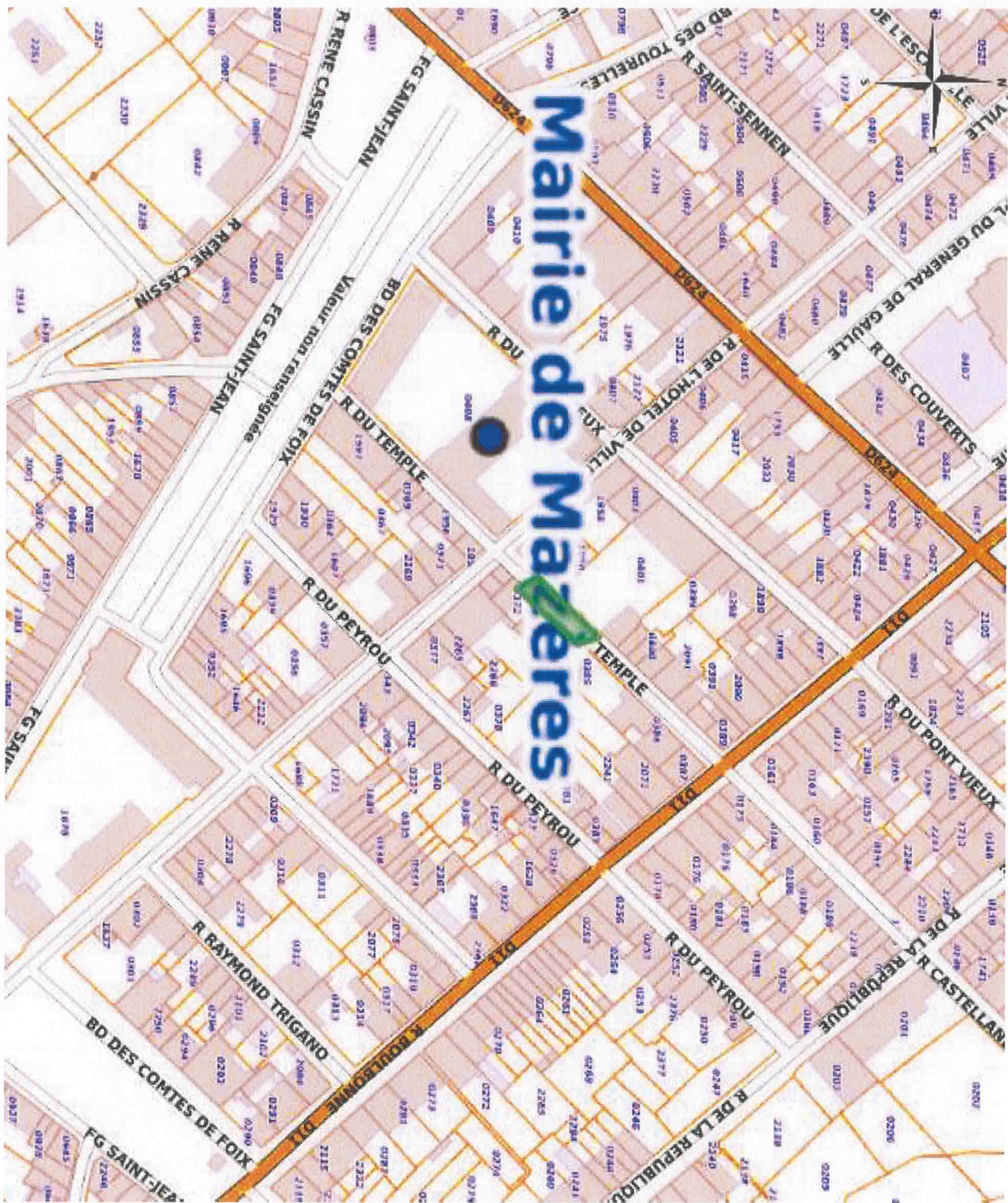
Article 5 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article ci-dessus ;

La gendarmerie, le policier municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Mazères, le 20 octobre 2022.

Le Maire
Louis MARETTE





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171"><gml:exterior><gml:LinearRing><gml:posList srsDimension="2">1.678306 43.250482 1.678349 43.250423 1.678564 43.250595 1.678537 43.250654 1.678306 43.250482</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>